

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL  
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le mercredi Dix Décembre à Vingt heures trente cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Angélique MENAGE- Micaela PTAK- Sophie FESSARD- Fabienne BECHET

Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN- Laurent LORTHIOS- Thierry LABARTHE- Michel DUTHILLEUL

Pouvoir :

Mme Lisiane PEREIRA à Mr Stéphane ANGOT

Madame Hélène MAHAUT à MR Michel DUTHILLEUL

Madame Sandrine PINÇON à Madame Micheline VOINIER

Monsieur François Rémy MONNIER à Monsieur Dominique TURPIN

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Après que les deux observations suivantes aient été prises en compte le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal :

1/ Concernant la subvention exceptionnelle accordée à la sortie scolaire :

- Madame Micaela PTAK fait remarquer que la subvention exceptionnelle accordée à la Caisse des Ecoles a été décidée « pour un montant maximum de 7 000 € » et non pas « de 7 000 € ».

2/ Concernant le tour de table

- Monsieur Daniel RENAULT fait savoir que sa question portait « sur les trottoirs qui vont de Vaux les Huguenots à Nézel » et non « d'Aubergenville à Vaux les Huguenots ».

## INFORMATIONS

- Remerciements

Monsieur le Maire a reçu les remerciements de l'équipe enseignante organisatrice du cross du collège de la Mauldre pour la subvention accordée par la caisse des écoles de Nézel. Cette subvention de 54 euros pour Nézel (1€ par collégien pour chaque commune), a permis une gestion efficace des récompenses de ce traditionnel événement.

- Lettre de l'équipe enseignante pour le séjour dans le Jura

Le conseil municipal du 18 novembre a délibéré pour le versement d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des Ecoles afin qu'un voyage scolaire éducatif dans le jura prévu du 18 mai au 22 mai 2009 puisse se dérouler. Monsieur le Maire a reçu le lendemain de la séance du conseil la lettre de l'équipe pédagogique précisant qu'il s'agissait d'un séjour sur le thème du développement durable proposé aux élèves de CE2 (19 enfants) et de CM1-CM2 (26 enfants). Toute l'équipe enseignante, en particulier Mesdames ESSARDY et LAREIGNE,

responsables des classes CE2 et CM1-CM2, remercie le conseil municipal de la subvention accordée pour permettre le départ des élèves pour ce séjour

▪ Informations d'ordre financières

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la somme de 47 591 € a été attribuée à la commune au titre de la dotation 2008 du fonds de compensation de la TVA. C'est plutôt une bonne surprise puisque le budget prévisionnel prévoyait 43 000€.

- Le Conseil Général a procédé à la répartition des ressources du Fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux des communes de moins de 3 500 habitants (TAMO). Aussi, la commune percevra au titre de l'exercice 2007 une dotation de 73 703,27 €.

C'est encore une bonne surprise puisque le budget prévisionnel prévoyait 55 000€.

- Le Conseil Général a versé 185 000 € à la commune au titre du premier acompte de l'aide forfaitaire du CDOR (Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle), soit 50% de l'aide.

- Il convient de prévoir au budget 2008 en dépenses de fonctionnement, la somme des loyers non réglés (et qui risquent probablement de devenir irrécouvrables) de l'agence immobilière des Prés Dieu en liquidation judiciaire (jugement du 14 octobre 2008).

▪ Constitution de la Commission Communale des impôts Directs (CCID)

Dans le cadre des dispositions prévues par l'article 1650 du CGI, le conseil municipal lors de sa séance du 23 juin 2008 a décidé de soumettre à l'accord de la Direction des Services Fiscaux des Yvelines une liste de membres comportant 12 membres titulaires et 12 suppléants. Six commissaires titulaires ainsi que six suppléants ont été désignés sur cette liste par le Directeur des services fiscaux :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
FRICHET Claude	BROUSSE Marcel
BECHET Christophe	TANFIN Thierry
ASSIE Dominique	COURLIER Nathalie
ABEL Annick	BENSON Eric
NAVARON Gérard	LE VANNIER Bertrand
WATELET Bernard	CHAZELAY Daniel

▪ Station d'épuration, visite du sous préfet sur le site à Nézel

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier adressé à Monsieur le Président du SIA Nézel la Falaise en date du 28 novembre de Madame la Préfète concernant la reconstruction de la station d'épuration de Nézel. Celle-ci indique que le dossier n'est toujours pas recevable au vu du règlement du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la vallée de la Mauldre) car pour la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) l'impossibilité technique d'implanter les ouvrages de la future station hors zone inondable n'est pas démontrée. Aussi, constatant qu'aucun élément nouveau n'a été apporté quant à la justification de l'implantation du projet sur le site actuellement envisagée, Madame la Préfète se voit contrainte de notifier à Monsieur le

Président du SIA un projet d'arrêté de mise en demeure portant sur le dépôt d'un dossier complet de demande de déclaration, compatible avec le PPRI de la Mauldre, le SDAGE « Seine-Normandie » (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie) , le SAGE de la Mauldre et l'arrêté ministériel du 22/06/2007, afin de mettre en conformité le système d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que le 1<sup>er</sup> décembre, Monsieur le Sous Préfet Thierry HEGAY nous a rendu visite sur le site de la station d'épuration et a pris bonne note de nos justifications quant au choix de l'implantation de la future station. Monsieur le sous préfet nous a assuré de son soutien et a souhaité qu'au plus vite, soit organisée une nouvelle réunion avec la DDEA afin de trouver rapidement une issue au projet.

Cette réunion est prévue le 15 décembre 2008.

- Projet de réhabilitation du Moulin des Hamards par l'association FREHA

Faisant suite à la volonté des riverains de voir leurs recommandations résumées dans un acte d'engagement de la part de FREHA, et suite au souhait de FREHA d'inclure ces recommandations dans une nouvelle demande de déclaration de travaux, Monsieur le Maire a organisé une réunion à la DDEA de Mantes avec l'ensemble des acteurs concernés par ce projet de réhabilitation : l'association FREHA, les services de la CCSM, la DDEA, l'architecte du projet et enfin la commune. Au cours de cette réunion, les autorités compétentes ont pu conseiller l'association FREHA afin qu'elle puisse déposer dans les meilleurs délais une nouvelle déclaration de travaux répondant à la fois au règlement du P.L.U de Nézel, aux récentes exigences supra-communales du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) incluant certaines régularisations et aussi aux attentes des riverains. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'architecte de FREHA fournira de nouveaux plans avant la fin de l'année pour se conformer à ces attentes.

- Avancement du contrat rural (aménagement de la place de la mairie)

Les réunions avec notre maître d'œuvre SECC concernant ces aménagements portent leurs fruits. Un pré-projet d'aménagement devrait voir le jour en janvier afin que la consultation des entreprises soit lancée dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Mr Le Maire remercie les membres du conseil participant au comité de pilotage de ce projet.

- La section des Ateliers Créatifs de l'association Nézelloise SCN

Souhaite un local pour organiser leurs activités qui se déroulent actuellement dans la salle de l'accueil périscolaire de l'école Pasteur. Monsieur le Maire évoque la possibilité d'utiliser l'ancienne Poste. Cette solution nécessiterait des travaux d'aménagement coûteux et des délais d'exécution incontournables inhérents à la sécurité des personnes.

Une autre possibilité serait d'attribuer temporairement à la SCN, le local libéré par l'agence immobilière. Le conseil Municipal n'est pas favorable à cette 2<sup>e</sup> solution compte tenu des projets en cours pour ce local (médecin, micro crèche, crèche associative, autre occupant amenant du service aux Nézellois... ).

Cependant, il est demandé à l'équipe des travaux, d'entreprendre un aménagement sommaire au rez-de-chaussée afin de le rendre opérationnel dans les plus brefs délais en conformité avec les règles de sécurité en vigueur. Mr Maire et l'ensemble des conseillers souhaitent ainsi que rapidement les ateliers créatifs puissent bénéficier d'un local approprié.

▪ Les différents comptes rendus des syndicats et organismes

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les comptes rendus de réunions des syndicats auxquels nous adhérons. Ces documents sont à la disposition des conseillers pour consultation ou remarques éventuelles.

➤ Rapport annuel d'activité 2007 du SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines)

➤ Rapport annuel d'activité 2007 du SIVAMASA (Syndicat Intercommunal des Vallées de la Vaucoleurs de la Mauldre et de la Seine Aval)

➤ Tarifs 2008 du SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Mantes-Maule Septeuil).

Les membres ont décidé de modifier les tarifs des cotisations aux familles et collectivités adhérentes comme ci-dessous :

1. Participation forfaitaire des communes aux frais de fonctionnement = 33 €
2. Participation des communes par élève transporté = 11,50 €
3. Participation des familles : 1 enfant = 56 €
4. à partir du 2<sup>ème</sup> enfant = 48 €.

➤ Le SMSMV (Syndicat Mixte Seine Mauldre Vaucoleurs) est dissous par l'arrêté Préfectoral du 9 octobre 2008. Pour Nézel, la clé de répartition s'élève à 1,2 avec un actif et un passif de 1 427,87 €.

➤ L'EPAMSA (Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval) dispose d'un nouveau site Internet [www.epamsa.fr](http://www.epamsa.fr) qui permet d'accéder aux informations détaillées relatives aux trois missions de l'EPAMSA : Le pilotage de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval, le projet de renouvellement urbain de Mantes en Yvelines, le projet de renouvellement urbain de Chanteloup les Vignes.

➤ Compte rendu d'activité de La Mission Locale 2007

Madame Micheline VOINIER déplore le manque de précisions concernant les actions prescrites par la Mission Locale envers les jeunes Nézelais alors qu'elle avait demandé ces informations auprès de Madame BONNET, responsable de la Mission Locale.

Monsieur Laurent LORTHIOS propose que, dans le cadre du marché public concernant la station d'épuration, une clause d'insertion pourrait être insérée afin de pouvoir recruter des personnes en parcours d'insertion professionnelle.

▪ Le grand prix de France de Formule 1

Monsieur le Président du Conseil Général a envoyé à Monsieur le Maire, le dossier qui a été communiqué aux organes de presse lors de la présentation de la candidature des Yvelines à l'implantation du Grand Prix de France de Formule 1. Ce document met en évidence les différents atouts du département pour l'accueil de cette manifestation prestigieuse.

Monsieur Dominique TURPIN précise que l'implantation serait prévue le long de la Seine à côté de l'usine Renault de Flins. L'effet d'entraînement sur le tissu économique des Yvelines, notamment auprès des entreprises du secteur automobile, et sur la haute qualité environnementale de sa conception, serait un élément positif pour les Yvelines.

▪ Délibération du Conseil Général approuvant le principe d'une liaison Seine Aval/Saint Quentin entre l'autoroute A13 et la RN12.

Monsieur Dominique TURPIN porte à la connaissance des membres du conseil municipal l'approbation en date du 24 octobre 2008 par le Conseil Général du principe d'une liaison

Seine-Aval/Saint-Quentin-en-Yvelines, entre l'autoroute A13 et la RN12, projet inscrit au Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY).

Par cette délibération, le Conseil Général des Yvelines précise l'objectif de cette liaison : Mettre en relation l'agglomération de Mantes, et plus largement le territoire OIN Seine Aval, dont elle est une des conditions de sa réussite, à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines/ Vélizy-Villacoublay ainsi que d'alléger le trafic de transit et d'échanges de la RD 191.

Ce projet permettrait ainsi d'effectuer une réelle déviation et ainsi libérer notre village du trafic incessant de la RD191 pour plus de sécurité.

- Demande de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2009 de l'association Prévention Routière

L'association Prévention Routière intervient directement dans les écoles et collèges, au travers des 101 comités départementaux, afin de sensibiliser les jeunes au risque routier.

Ces comités doivent rechercher localement des moyens financiers pour leurs opérations tant pour le fonctionnement que pour l'équipement (véhicules, vélos, cyclos, matériel des pistes etc...).

Les équipes itinérantes interviennent directement dans les établissements scolaires au profit des élèves des classes de CM2 et 4<sup>ème</sup>. Dans les Yvelines, l'association bénéficie de l'appui du Conseil Général mais dans des proportions qui ne leur permettent pas de poursuivre et d'intensifier les interventions. C'est pourquoi, l'association adresse à la municipalité une demande de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2009. Monsieur le Maire propose que la Caisse des Ecoles étudie cette demande afin de l'intégrer dans le budget primitif 2009.

- Suivi de la proposition d'une animation VTT dans Nézel portée par une association

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à leur demande il a reçu l'US Maule (dont certains Nézelais sont adhérents) concernant leur souhait d'organiser une course VTT à Nézel. Cette manifestation pourrait se dérouler le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet comportant le matin une course avec des licenciés et l'après midi une course d'amateurs Nézelais avec relais. En parallèle, l'association pourrait organiser des ateliers pédagogiques autour du vélo et de l'environnement. La participation de la commune pour le bon déroulement de cette manifestation est estimée à 500 Euros.

- Le règlement de location des salles communales

Monsieur le Maire propose de mentionner « résident Nézelais dont la résidence principale est à Nézel » dans le règlement des tarifs appliqués lors des locations des salles communales.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition

## **ORDRE DU JOUR**

### **1°) REHABILITATION D'UNE SENTE RURALE DANS LE CADRE DES LIAISONS DOUCES**

Le conseil municipal s'est engagé à préserver le cadre rural de la commune en favorisant notamment les Liaisons Douces et ainsi apporter un confort supplémentaire aux Nézelais en améliorant leurs cadres de vie et la praticabilité de leurs chemins ruraux.

Compte tenu aussi de la dynamique de nos communes voisines pour créer un parcours pédestre intercommunal, il nous est apparu utile de restaurer une partie de la sente 22 afin de favoriser les randonnées pédestres.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à la réhabilitation d'une partie de la sente 22**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**2°) REFONTE DU FONCTIONNEMENT DE LA REGIE RECETTES DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Madame HAMY, Receveur municipal, a attiré l'attention de Monsieur le Maire sur la nécessité d'effectuer une refonte de la régie recettes de la cantine scolaire. En effet, dans le cadre de ses délégations, Monsieur Dominique TURPIN a pris un arrêté fixant les modalités de cette régie. Il propose d'intégrer les repas de la cantine scolaire et les photocopies comme recettes dans la régie d'encaissement. Afin d'intégrer cette dernière recette, il propose de délibérer sur le tarif des photocopies.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Fixe le tarif des photocopies à 0,10 centimes l'unité.**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**3) DECISION MODIFICATIVE N°4**

Afin de régulariser le paiement d'une facture de frais d'insertion dans le cadre du marché public travaux et sécurité des voiries communales, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative comme suit :

CH 20	2033	➤ + 200 €
CH 23	2313	➤ - 200 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Donne son accord pour adopter la décision modificative N°4 comme ci-dessus**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**4°) CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN MEDECIN DU CIG POUR UNE MISSION DE MEDECINE PREVENTIVE**

Le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-De-France) nous a fait part dans un courrier du 25 novembre 2008 d'une mise en place d'une nouvelle convention d'une durée de 3 ans pour la mission de médecine préventive sur la base

d'un tarif par ½ heure de mise à disposition du médecin de prévention dans la collectivité, voté chaque année et fixé à 50,50 € pour l'année 2008. Celle-ci se substituera, dès signature, aux conventions actuellement en vigueur. Cette décision s'inscrit également dans la logique des nouvelles dispositions réglementaires du 14 avril 2008 (modifiant le décret N°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale) qui viennent de modifier la fréquence des visites médicales obligatoires en les faisant passer de un à deux ans, exception faite des agents occupant des postes à Surveillance Médicale Particulière. Aussi, la commune s'acquittera pour la prestation médecine préventive d'une dépense fixée à 50,50 Euros par ½ heure en cas d'honoraires adaptés pour l'année 2008, ces tarifs étant révisables chaque année sur décision du conseil d'administration

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de médecine préventive aux conditions ci-dessus énoncées.**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**5) ADHESION DES COMMUNES D'AULNAY SUR MAULDRE ET BAZEMONT AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT NEZEL-LA FALAISE AU 01/01/2009**

Suite aux demandes d'adhésion des communes de Bazemont et Aulnay-sur-Mauldre au SIA de Nézel La Falaise au 01/01/2009 et suite à la transmission de la délibération du SIA de Nézel La Falaise en prenant acte, Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'accepter les demandes d'adhésion des communes de Bazemont et Aulnay-sur-Mauldre au SIA de Nézel La Falaise au 01/01/2009.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve les demandes d'adhésion des communes de Bazemont et Aulnay-sur-Mauldre au SIA de Nézel La Falaise au 01/01/2009,
- Autorise Monsieur le Maire à faire part de cette décision au SIA de Nézel La Falaise

**6) ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA SOCIETE RESCAL**

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a exposé que les dispositions de l'article 5 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique invite le conseil municipal à formuler son avis sur la demande présentée. Aussi, Madame Hélène MAHAUT, compte tenu de ses compétences juridiques professionnelles, s'est proposée d'aider le conseil municipal à étudier le dossier afférant à la demande d'autorisation au titre des installations classées présenté par la société RESCAL. Monsieur le Maire expose la réflexion résultante de cette synthèse :

Le dossier a pour objet une régularisation administrative du site demandée par la préfecture. Il s'agit de présenter les dangers et les risques que pourraient présenter les activités du site RESCAL pour son environnement et de justifier les mesures propres à en réduire la

probabilité d'occurrence ou à en limiter les effets, mais aussi de vérifier l'acceptabilité de ces risques.

- RESCAL a été rachetée en janvier 2008 par ARCELOR MITTAL, le site dont il est question ici est situé dans la zone d'activité d'Epône et compte 120 salariés. Aussi, cette donnée humaine est à considérer dans l'avis consultatif du conseil.
- L'implantation du site RESCAL est dans une zone du Plan d'Occupation des Sols qui correspond à son activité industrielle.
- Les procédés métallurgiques utilisés et leur mise en œuvre nécessitent l'exploitation d'un réseau d'hydrogène, principale source de risque avec le risque incendie.
- Les distances d'impacts ou de risques en cas de sinistre ne dépassent pas 50 mètres. Nézel étant située à 1 kilomètre, aucune conséquence ne semble à redouter.
- Les eaux usées industrielles sont évacuées vers la station d'épuration Epône-Mezières et sont conformes aux autorisations en vigueur (SIAEM de l'agence de l'eau)<sup>(1)</sup> et la station a la capacité de les traiter. Cependant, les eaux de purges d'une des tours aéroréfrigérantes sont évacuées vers la Mauldre. Même si ce rejet est considéré par le SAGE<sup>(2)</sup> comme très faible, RESCAL envisage de remplacer le système de refroidissement existant par un système de refroidissement à une passe par pompage et rejet d'eau de rivière. RESCAL a obtenu les autorisations de la DDAF<sup>(3)</sup> et l'étude technique est en cours.

Aussi, compte tenu des éléments ci-dessus, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la requête de la société RESCAL nuancé par l'observation suivante :

Une demande d'extrême vigilance est demandée à la société RESCAL concernant les risques éventuels d'une pollution de la Mauldre, l'expérience de cet été prouvant que ce risque n'est pas hypothétique...

*(1) SIAEM : Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Epône Mézières*

*(2) SAGE : Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau*

*(3) DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt*

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Emet un avis favorable à la requête de la société RESCAL avec une réserve par rapport au risque de la pollution de la Mauldre par les eaux de purges d'une des tours aéroréfrigérantes et de certaines eaux pluviales évacuées vers la Mauldre.**
- **Compte tenu que RESCAL prend les mesures nécessaires en ce domaine, le conseil municipal par principe de précaution souhaiterait que le syndicat de la Mauldre Inférieure dont il est membre se rapproche de RESCAL afin de veiller à l'application des mesures demandées par les autorités compétentes en matière de protection de l'environnement.**

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire précise que depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, d'autres points sujets à délibérations lui sont parvenus et propose de les rajouter à l'ordre du jour .

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

## **7°) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE NEZEL**

Lors de la fête du village du 7 et 8 juin organisée par le comité des Fêtes, la commune a mis à la disposition des Nézellois une cabine de toilette pour un coût de 334,88 € et tenait à en supporter les frais compte tenu des services rendus par l'association à la commune en organisant la fête du village. Or, Le comité des fêtes ayant déjà réglé la facture, il convient de lui verser une subvention exceptionnelle pour régulariser cette opération.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 350 € pour l'exercice 2008.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise Monsieur le Maire à accorder une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'un montant de 350 € pour l'exercice 2008.**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

## **8°) MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.L.Y.A ET DU NOMBRE DE DELEGUES**

A la demande de la Sous Préfecture, il est demandé aux communes membres de délibérer sur le nombre de délégués par commune et ainsi d'autoriser ou non la modification des statuts du SILYA (Syndicat Intercommunal du Lycée d'Aubergenville).

En effet, ce syndicat rencontre des problèmes de quorum lors de leurs séances : la situation actuelle (2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant) nécessite un quorum de 19 membres, la modification des statuts entraîne un quorum nécessaire de 10 membres présents

Monsieur le Maire propose de nommer les mêmes délégués que lors du conseil municipal du 16 mars 2008.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Annule et modifie la délibération N°8 du 22 avril 2008**
- **Approuve la modification des statuts du SILYA**
- **Décide à l'unanimité de nommer comme membre au sein du SILYA :**
  - **Titulaire N°1 : Monsieur Daniel RENAULT**
  - **Suppléant N°1 : Madame Fabienne BECHET**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Fabienne BECHET propose qu'une indemnité puisse être allouée à la personne actuellement stagiaire dans notre service administratif dont la qualité de travail donne pleinement satisfaction.

Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers approuvent pleinement cette suggestion.

- Monsieur Stéphane ANGOT précise qu'il serait utile d'installer un miroir au stop de la rue de la Terrienne car il y a un manque de visibilité à cet endroit.

Monsieur le Maire en prend note et charge la commission travaux de s'en occuper.

- Monsieur Michel DUTHILLEUL informe les membres du conseil municipal que les travaux de réfection d'une partie des trottoirs prévus rue des Prés Dieu démarreront lundi prochain.

Madame Sophie FESSARD souhaite savoir si les panneaux signalant les commerçants de Nézel seront bientôt installés.

-  
Monsieur Michel DUTHILLEUL rappelle que ces panneaux, tout comme nos nouveaux panneaux "d'affichage municipal" , ont été offerts gratuitement par la Sté Bueil Publicité Mobilier Urbain, en échange d'un support publicitaire au dos.

Ces deux panneaux comporteront cinq inscriptions chacun indiquant les commerçants de Nézel.

Madame Fabienne BECHET propose que soit également mentionné « artisans » sur ces panneaux. Monsieur le Maire en prend note et va faire le nécessaire pour que cette mention soit apposée sur les panneaux.

La séance est levée à 23h30

*Le Maire*

**Dominique TURPIN**